

Décision dans la procédure d'opposition n° 5220

Opposant/e Novapress, 33, rue du Faubourg Saint-Antoine, F-75011 Paris, *mandataire* Kirker & Cie, Conseils en Marques SA, rue de Genève 122, case postale 153, 1226 Genève-Thônex

contre

Défendeur/resse Stora Enso OYJ Janavaranta 1, FIN-00160 Helsinki.

Le 21 février 2002, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La procédure d'opposition n° 5220 contre la marque internationale n° 756 022 nova est close par classement.
2. La taxe d'opposition reste acquise à l'Institut.
3. Il n'est pas alloué de dépens.
4. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

21 février 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 5220

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.03.2002
Date	
Data	
Seite	1720-1720
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 098

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.